



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 ;

- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

- statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget annexe d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2022 ;

- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

- statuant sur l'exécution du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 des budgets annexes des lotissements des communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Beaulandais, Juvigny sous Andaine, Sept Forges et rue de l'Horizon, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- statuant sur l'exécution des budgets annexes des lotissements de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARENT que le compte de gestion des budgets annexes des lotissements des communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Beaulandais, Juvigny sous Andaine, Sept Forges et rue de l'Horizon dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Leroux', is written over the printed name.

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023017 | **Compte administratif 2022 du budget principal**

Par 20 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget principal présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	1 435 571,28	1 787 481,83	524 555,43	560 849,47
Résultat de l'exercice		351 910,55		36 294,04
Reports N -1	0,00	562 297,67	70 557,91	0,00
Total (1)	1 435 571,28	2 349 779,50	595 113,34	560 849,47
Résultat de clôture		914 208,22	34 263,87	
Restes à réaliser	0,00	0,00	295 943,16	47 234,50
Total (2)	0,00	0,00	295 943,16	47 234,50
Totaux cumulés (1)+(2)	1 435 571,28	2 349 779,50	891 056,50	608 083,97
Résultat définitif		914 208,22	282 972,53	
Excédent cumulé			631 235,69	

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Leroux", is written over the printed name of the Mayor.

Publiée le : *le 10/03/2023*

Transmise au représentant de l'Etat le : *le 10/03/2023*

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023018 | **Compte administratif 2022 du budget annexe d'assainissement**

Par 20 voix « pour », les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe d'assainissement présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	93 253,78	78 404,20	32 107,21	53 033,55
Résultat de l'exercice	14 849,58			20 926,34
Reports N -1	0,00	124 708,55	10 088,97	0,00
Total (1)	93 253,78	203 112,75	42 196,18	53 033,55
Résultat de clôture		109 858,97		10 837,37
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	93 253,78	203 112,75	42 196,18	53 033,55
Résultat définitif		109 858,97		10 837,37
Excédent cumulé		120 696,34		

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023019

Compte administratif 2022 des budgets annexes du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais

Par 20 « voix » pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit cumulé	0,00			

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20230315-2023019-BF
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023020

Compte administratif 2022 des budgets annexes du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine

Par 20 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Juvigny sous Andaine présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	85 705,72	85 705,72	85 010,72	85 705,72
Résultat de l'exercice		0,00		695,00
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	85 705,72	85 705,72	85 010,72	85 705,72
Résultat de clôture	0,00	0,00		695,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	85 705,72	85 705,72	85 010,72	85 705,72
Résultat définitif	0,00	0,00	0,00	695,00
Déficit cumulé		695,00		

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023021

Compte administratif 2022 des budgets annexes du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé

Par 20 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de la Baroche sous Lucé présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	78 886,54	78 886,54	78 886,54	78 886,54
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	78 886,54	78 886,54	78 886,54	78 886,54
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	78 886,54	78 886,54	78 886,54	78 886,54
Résultat définitif		0,00	0,00	0,00
Déficit cumulé		0,00		

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023022

Compte administratif 2022 des budgets annexes du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges

Par 20 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent cumulé	0,00			

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 17 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie		PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (10) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean - LEROUX Henri

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023023

Compte administratif 2022 des budgets annexes du lotissement de la rue de l'Horizon

Par 20 voix pour, les membres du conseil municipal adoptent le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement de la rue de l'Horizon présenté par Madame Claudine ROETZINGER, 1^{er} Adjoint, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports N -1	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés (1)+(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent cumulé	0,00			

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : 21/03/2023

Transmise au représentant de l'Etat le : 21/03/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20230315-DCM2023023-BF
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022074 du 13 juin 2022, le conseil municipal a nommé les voies publiques.

Or, ne font pas partie des types de voies : les lotissements, les résidences, les ZAC, les noms donnés à des maisons par leurs propriétaires, les noms de magasins...

Considérant que les voies des lotissements doivent être nommées, il en découle qu'il en est de même pour les zones artisanales. De ce fait, il convient de modifier le nom de la voie donnée à la zone artisanale du Pressoir Chariot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » :

- accepte de modifier le nom de la voie précédemment désignée sous le nom de Zone Artisanale du Pressoir Chariot,
- décide de lui donner les noms suivants :

Nom de la voie		n° de la voie	Commune déléguée	Observation
Impasse de l'	Osier	VC 225	Juvigny sous Andaine	depuis l'intersection avec la RD 976 jusqu'à l'intersection avec le CR 76
Rue du	Pressoir Chariot	VC 225A	Juvigny sous Andaine	depuis l'intersection avec la VC 225

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **2 2 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **2 2 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que :

- les plaques de rue, les panneaux de rue et les numéros de maison soient émaillées de couleur bleue (RAL 5002) avec bord arrondi,
- les plaques, panneaux et numéros de maison aient un listel simple filet,
- le nom de la commune soit mentionné en haut des plaques et panneaux de rue.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » :

- approuve le choix des numéros de maison, des plaques et panneaux de rue,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer une consultation au titre de l'acquisition de ces fournitures,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **22 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes déléguées de La Baroche sous Lucé, Juvigny sous Andaine, Loré et Sept Forges souhaitent faire l'acquisition de jeux pour enfants et pour adultes. Après plusieurs consultations, il est proposé les offres suivantes :

1- Jeux pour enfants

Commune déléguée de Loré :

Société IDEO : Jeu « La Belette »	: 2 800,00 € HT
Dalles amortissantes	: 1 960,00 € HT
Colle	: 110,00 € HT
Transport	: 260,00 € HT
Remise	: -650,00 € HT
TOTAL	: 4 480,00 € HT (5 376,00 € TTC)

Communes déléguées de Juvigny sous Andaine et La Baroche sous Lucé :

Société MEFRAN :

. 2 Balançoires 2 places + panneau d'âge	: 2 420,00 € HT
. 1 Portique nid + panneau d'âge	: 3 068,00€ HT
. Dalles amortissantes + colle	: 2 540,00€ HT
TOTAL	: 8 028,00 € HT (9 633,60 € TTC)

2 - Jeux pour adultes (La Baroche sous Lucé, Juvigny sous Andaine, Sept Forges et Loré) :

Société MEFRAN

3 Patins simples, 4 Rameurs, 4 Vélos : l'ensemble 7 680,00 € HT (9 216,00 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de faire l'acquisition de jeux pour enfants et adultes auprès des sociétés IDEO et MEFRAN pour un total de 20 188,00 € HT (24 225,60 € TTC),
- dit que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2023,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henri Leroux', is written over a horizontal line.

Publiée le : **2 2 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **2 2 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023027

Rapport de la CLECT : attribution de compensation définitives 2022 et provisoires 2023

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la communauté de communes.

Vu l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, il appartient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de produire un rapport sur les charges transférées liées aux transferts de compétences au sein du bloc communal. Ce rapport présente les coûts de dépenses de fonctionnement, ainsi que le coût moyen annualisé des dépenses liées à un équipement, afin de déterminer les attributions de compensation.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

Vu le rapport présentant les attributions de compensation définitives au titre de l'année 2022 ainsi que les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2023, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » :

- approuve le rapport de la Commission Locale des Charges du 14 février 2023 concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2022 et les attributions de compensation provisoires pour l'année 2023,
- décide d'imputer en section d'investissement les attributions de compensation relatives à l'éclairage public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Leroux", is written over a faint, larger version of the same signature.

Publiée le : **2 2 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **2 2 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023028 | Achat de cavurnes pour les cimetières de La Baroche sous Lucé et Sept Forges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes déléguées de La Baroche sous Lucé et Sept-Forges souhaitent faire l'acquisition de cavurnes pour leur cimetière. Deux entreprises ont été contactées :

	Pompes funèbres d'Andaine	Marbrerie Domfrontaise
6 cavurnes 60x60 pour Sept Forges 7 cavurnes 50x50 pour La Baroche sous Lucé	4 015,00 € TTC	3 648,00 € TTC
7 monuments funéraires pour La Baroche sous Lucé	1 090,00 € TTC	1 584,00 € TTC
TOTAL	5 105,00 € TTC	5 232,00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis présentés et après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » :

- accepte de faire l'acquisition de cavurnes pour les cimetières de La Baroche sous Lucé et Sept Forges,
- décide de retenir l'offre de 5 105,00 € TTC des Pompes funèbres d'Andaine,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **22 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

2023029	Déficit du restaurant scolaire 2022
----------------	--------------------------------------------

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2022 :

Dépenses	75 457,18
Recettes	38 159,00
Déficit	37 298,18

Monsieur le Maire propose de répartir les déficits constatés entre les communes de Juvigny Val d'Andaine (Beaulandais, La Baroche sous Lucé et Juvigny sous Andaine) et Perrou au prorata du nombre d'élèves ayant pris leur repas au restaurant scolaire au cours de l'année 2022 :

Juvigny Val d'Andaine	31 170,23
Perrou	6 127,95

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » :

- prend acte du déficit du restaurant scolaire pour l'année 2022,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires à l'encaissement de la participation financière de la commune de Perrou.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Leroux", is written over the printed name.

Publiée le : **22 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **22 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Date de convocation : 2 mars 2023</i>	L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents (18) :

BRETON Dominique	GUYOT Mireille	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	LEGEAY Solange	MUGICA Maryse
DESECHALLIERS Coralie	LEROUX Henri	PARENTIN Stéphanie
DUREUIL Brigitte	LEVERRIER Dominique	POUSSIER Daniel
GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick	ROETZINGER Claudine
GRANDIN Gérard	LIBERT Brigitte	SERAIS Sylvie

Absents (9) : CHEVRET Pascale - BAYER Charly - PREEL Isabelle - DEROUET Gilbert - GERARD Didier - BRAULT Sylvie - CHRETIEN Pascal - DURAND Fabien - GARNIER Jean

Pouvoirs (3) : GARNIER Jean à LIBERT Brigitte – PREEL Isabelle à ROETZINGER Claudine – DURAND Fabien à GAUTIER Loïc

Monsieur Gérard GRANDIN a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur proposition du Centre de Gestion de l'Orne, un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe a été créé au cours de la séance du 13 février 2023 et un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe a été supprimé (cf. délibération n° 2023011).

Or, un dysfonctionnement de l'application informatique du Centre de Gestion a généré des avancements de grade erronés. De ce fait, l'agent concerné ne peut prétendre à un avancement comme prévu. Il convient par conséquent d'annuler la délibération prise.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, regrette qu'une telle erreur est pu se produire au détriment de l'agent concerné et ne peut qu'annuler la délibération visée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **2 2 MARS 2023**

Transmise au représentant de l'Etat le : **2 2 MARS 2023**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte